



Union Nationale
du Sport Scolaire

FICHE SPORT 23|24

**ATHLETISME ESTIVAL
COLLEGES**

L'ensemble des modifications effectuées par la CMN pour l'année scolaire 2023-2024 sont **surlignées en jaune** dans ce document.

Mise à jour du 28/02/2024 concernant les catégories en sport partagé, ajout des benjamins

Mise à jour du 02/04/2024 concernant le sport partagé

Membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur National Adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :

- Bernard QUINCY
- **Cédric HAYERE**

Délégués techniques UNSS :

- **Lucie AUBERTIN**
- Mickaël PICHON
- Emmanuel BEDU
- **Patrick CLAUDON**
- Denis MIGUET (Sport Partagé)

Membres FFA

- Didier VAREECKE – Vice-Président FFA
- Guillaume GEISLER – DTNA FFA
- Philippe LEYNIER – DTNA FFA

Référent Juge Arbitre FFA

- André OLIVE

Enseignants EPS – CMN Cross-country / Athlétisme :

- Jean-Luc MARTIN Enseignant EPS - Référent Jeunes Officiels UNSS
- Émilie CAZÉ Enseignante EPS - Référent Jeunes Officiels UNSS
- Magalie DEROUICHE Enseignante EPS - Référent Jeunes Officiels UNSS
- Damien RAIMBAUD Enseignant EPS - Référent Jeunes Officiels UNSS
- Benjamin RAVASI Enseignant EPS - Référent Jeunes Officiels UNSS
- Cécile PANNETIER Enseignante EPS - Référent Jeunes Officiels UNSS
- Delphine THOMAS Enseignante EPS – Référent Jeunes Officiels UNSS
- Frédéric MOUTARDE Enseignant EPS - Référent Technique
- **Maxime DAUBENTON Enseignant EPS - Référent Jeunes Officiels UNSS**
- **Mikaël RIOU Enseignant EPS - Référent Technique**
- **Stéphane CHAPARTEAU Enseignante EPS - Référent Technique**
- **Camille GAUTHIER Enseignante EPS - Référent Technique**

Sommaire

- Dispositions générales à toutes les activités..... page 3
- Dispositions particulières Athlétisme estival Collèges..... page 3
 - Dispositions particulières pour le programme du CF Athlétisme estival Collèges
 - Dispositions particulières pour les équipes Excellence
 - Brochure Athlétisme 2023-2024
 - Remontées des résultats qualificatifs
- Championnat de France par équipes Excellence..... page 4
- Championnat de France par équipes Établissement..... page 5
- Championnat de France par équipes Sport partagé..... page 6
- Modalités de qualifications au championnat de France..... page 6
 - Qualifications des équipes
- Les Jeunes Officiels au CF Athlétisme estival Collèges..... page 7
 - Quotas de jeunes officiels par académie
 - Dérogations particulières
 - Validation des jeunes officiels au CF UNSS Athlétisme estival Collèges
 - Passerelles
 - Ressources

- Annexes

Dispositions générales à toutes les activités

Se référer à la [Fiche Sport « Dispositions Générales »](#) mise en ligne sur OPUSS.

Dispositions particulières Athlétisme estival Collèges

Dispositions particulières pour le programme du CF Athlétisme estival Collèges :

- Les championnats de France UNSS ont une distinction « Excellence », « Établissement » et « Sport partagé » ;
- Les cadets et cadettes concourent sur les épreuves correspondant à leur catégorie, avec la table de cotation « cadette » et « cadet ». Référence : [Brochure athlétisme UNSS 2023 – 2024](#).
- L'épreuve de relais (sauf en sport partagé) est obligatoirement mixte (2MG +2MF avec table de cotation spécifique).

Dispositions particulières pour les équipes Excellence :

- Tous les élèves licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer en championnat Excellence

[Brochure athlétisme UNSS 2023-2024](#)

- La brochure précise les épreuves ouvertes par catégorie et les barèmes par épreuves et catégories

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR : **vendredi 24 mai 2024**

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : OPUSS
Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi par le SR à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives

Championnats de France par équipe Excellence

COMPOSITION DES ÉQUIPES	- Minimes (M1G M2G M1F M2F) - Cadets (C1G C1F)
	Équipes mixtes de 6 compétiteurs maximum MG et MF - 1 cadette C1F ou 1 cadet C1G autorisé maximum Au moins 2 compétiteurs du même sexe par équipe Surclassement interdit
JEUNE JUGE	2 Jeunes Officiels (Jeunes Juges) par académie qualifiée Niveau académique minimum. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie Ils ne peuvent pas être compétiteurs En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe. Ce jeune coach doit être présent à l'accueil pour les démarches administratives. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.
RÈGLEMENT	UNSS FFA Registre des épreuves : voir brochure Athlétisme UNSS Attention : relais composé uniquement des minimes
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme) Utilisation des tables de cotations minimes et cadets UNSS_FFA
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + sélection réalisée par la CMN (limites de qualification en points)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collèges mixtes Excellence

Championnats de France par équipe Etablissement

COMPOSITION DES ÉQUIPES	- Minimes (M1G M2G M1F M2F) - Cadets (C1G C1F)
	Équipes mixtes de 6 compétiteurs maximum MG et MF - 1 cadette C1F ou 1 cadet C1G autorisé maximum Au moins 2 compétiteurs du même sexe par équipe Surclassement interdit
JEUNE JUGE	2 Jeunes Officiels (Jeunes Juges) par académie qualifiée Niveau académique minimum. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie Ils ne peuvent pas être compétiteurs En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe. Ce jeune coach doit être présent à l'accueil pour les démarches administratives. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.
RÈGLEMENT	UNSS FFA Registre des épreuves : voir brochure Athlétisme UNSS Attention : relais composé uniquement des minimes
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme) Utilisation des tables de cotations minimes et cadets UNSS_FFA
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + sélection réalisée par la CMN (limites de qualification en points)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collèges mixtes Etablissement

Championnats de France par équipe Sport partagé

COMPOSITION DES ÉQUIPES	- Benjamins (B1G B2G B3G B1F B2F B3F) - Minimes (M1G M2G M1F M2F) - Cadets uniquement élève(s) en situation de handicap
	Équipes mixtes de 6 compétiteurs maximum 3 élèves valides + 3 ESH ou 2 élèves valides + 2 ESH (voir FSDG pour éligibilité SP) Au moins 2 athlètes de chaque sexe. Surclassement interdit
JEUNE JUGE	2 Jeunes Officiels (Jeunes Juges) par académie qualifiée Niveau académique minimum. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie Ils ne peuvent pas être compétiteurs En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe. Ce jeune coach doit être présent à l'accueil pour les démarches administratives. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.
RÈGLEMENT	UNSS FFA Registre des épreuves : voir brochure Athlétisme UNSS Attention : relais composé uniquement des minimes
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme) Utilisation des tables de cotations spécifiques UNSS Sport partagé
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + sélection réalisée par la CMN (limites de qualification en points)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collèges mixtes Sport Partagé

Modalités de qualifications au CF Athlétisme estival Collèges

Qualification des équipes :

- 90 équipes maximum « Établissement » + « Excellence »
 - les 30 champions d'académie en équipe « Établissement »
 - les 30 champions d'académie en équipe « Excellence »
 - les 30 meilleurs totaux suivants, toutes AS confondues (« Établissement » + « Excellence »)
- Dans la limite de 4 AS au total par académie.
- 10 équipes en sport partagé soit les 10 champions inter-académiques (meilleur total de l'inter-académie)

Les jeunes Officiels au CF Athlétisme estival Collèges

Quotas de jeunes officiels par académie :

À l'exception de l'académie du service organisateur (quota spécifique), **chaque service régional doit présenter 2 Jeunes Juges de niveau académique :**

- 1 Jeune Juge obligatoirement formé dans la spécialité SAUTS ou LANCERS
- 1 Jeune Juge obligatoirement formé dans la spécialité STARTER ou COURSES ou CHRONOMÉTREUR

En aucun cas : 1 Jeune Juge SAUTS + 1 Jeune Juge LANCERS ou 1 Jeune Juge STARTER + 1 Jeune Juge COURSES ou 1 Jeune Juge STARTER + 1 Jeune Juge CHRONO ou 1 Jeune Juge COURSES + 1 Jeune Juge CHRONO.

L'académie du service organisateur fournit un pool local de 19 à 24 jeunes juges répartis comme suit : 5 ou 6 en sauts, 5 ou 6 en lancers, 3 ou 4 starters, 3 ou 4 en courses et 3 ou 4 chronos.

Déroghations particulières :

- ~~S'il n'y a qu'une seule équipe engagée pour une académie sur un championnat de France, le service régional concerné pourra présenter un seul JO dont la spécialité est LANCERS ou COURSES ou CHRONOMÉTREURS (En aucun cas SAUTS ni STARTER);~~
- S'il y a 4 équipes engagées **ou plus** pour une académie sur un CF, le service régional concerné pourra présenter un 3^{ème} JO en concertation avec le responsable national CMN-JO pour déterminer sa spécialité en fonction des quotas laissés vacants.

Validation des jeunes officiels au CF UNSS Athlétisme collèges estival :

- La validation théorique nationale JO se tiendra le jour de l'accueil en début de soirée.
- Pour les élèves à besoin particulier, des aménagements sont possibles. ~~Des aménagements sont possibles sous condition de présenter à l'accueil JO un justificatif officiel émanant d'une instance habilitée à le fournir donnant droit à l'aménagement de l'examen précité ».~~

Passerelles

- La fédération française d'athlétisme (FFA) s'engage à mettre en place des équivalences ou passerelles à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS.
- La FFA permet aux jeunes juges d'obtenir par équivalence le diplôme fédéral correspondant selon un protocole mis en place conjointement par (entre) la FFA et l'UNSS.
- La convention entre l'UNSS et la FFA précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :
 - **Certification départementale** : La certification de niveau départemental UNSS permet d'accéder au titre de JJ départemental.
 - **Certification académique** : La certification de niveau académique UNSS permet d'accéder au titre de JJ régional de spécialité ou juge assistant (+16 ans).
- Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).
- - **Certification nationale**

La certification de niveau national UNSS permet d'accéder au titre de jeune juge fédéral de spécialité ou juge (+ de 16 ans). Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

	Niveau Départemental Scolaire	Niveau Régional Scolaire	Niveau National Scolaire
Équivalence FFA	↓	↓	↓
Benjamin	Jeune Juge Départemental	Jeune Juge Régional spécialité	
Minime	Jeune Juge départemental	Jeune Juge Régional spécialité	Jeune Juge Fédéral spécialité
Cadet et +		Juge assistant	Juge
<p>Conditions d'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être licencié(e) FFA ; • Avoir officié dans 2 compétitions FFA. <p>En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné</p>			

Deux ressources possibles :

- Directement dans l'application OPUSS **Compte LOL**
- Lien application glide : jounss.glideapp.io



UNSS Jeunes Officiels

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en **2023**
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 2

AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de
France en **2023**
et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 3

Associations Sportives classées dans les 4 premières en 2022 et 2023 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent pas engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours.

Annexe 4

Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2023 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

